



HEBDO FOOT ARTOIS



Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN

Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 – @ : secretariat@artois.fff.fr

HORAIRES d'ETE

En juillet :

De 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures
(fermeture le jeudi après-midi, le vendredi et le samedi)

En août :

De 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures
(fermeture le samedi)



INFORMATIONS

GROUPES DE D7 :

Comme toutes les saisons ces groupes ne seront publiés que tardivement.

Les clubs ont la possibilité, par l'intermédiaire de la fiche « engagement tardif » à télécharger, d'engager une équipe jusqu'à la 3^{ème} journée de championnat.

SUSPENSIONS :

Par décision du COMEX et pour rétablir une forme d'équité entre les suspensions à temps et les suspensions en nombre de matches il convient d'appliquer les dispositions suivantes :

Suspensions à temps : elles sont déclarées accomplies à la date fixée pour leur terme

Suspensions en nombre de matches : pour les suspensions non effectuées entièrement, il y a lieu d'effacer 3 matches ; au-delà de ces 3 matches le reste est à purger en tenant compte des modalités de purge : Un joueur suspendu 5 matches ayant purgé 2 matches avec l'équipe B et 1 match avec l'équipe A reste suspendu pour 1 match avec cette équipe

ACCES AU DISTRICT :

En application des dispositions fixées pour l'accès aux bâtiments clos accueillant du public, le port du masque est obligatoire.

Le Secrétaire Général
Richard RATAJCZAK.



REPRISE DES RENCONTRES

Concernant l'organisation de matches amicaux ou de tournois, les dernières décisions des autorités **maintiennent 3 obligations :**

- Vestiaires collectifs interdits
- Rassemblements limités à 5000 personnes
- Tout rassemblement susceptible de réunir plus de 1500 personnes doit être déclaré en Préfecture.

Toutefois, **toute organisation** reste soumise à **l'accord du propriétaire** (la municipalité pour la plupart des terrains) qui pourra **exiger la mise en place d'un protocole** confortant la mise en place **des gestes barrière :**

- Port du masque
- Désinfection des mains et des espaces sanitaires
- Personnalisation des boissons pour les joueurs

Par ailleurs, **le décret 2020-860 du 10 Juillet** précise que toutes les personnes prenant place dans l'enceinte **doivent être assises**, les places debout sont interdites, les **vestiaires collectifs restent fermés**, un **siège inoccupé** doit être maintenu **entre les personnes assises ou tout groupe** de moins de 10 personnes venant ensemble. En outre **l'accès aux espaces permettant des regroupements doit être interdit**. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux pratiquants et aux personnes nécessaires à l'application de ces mesures.

Cette situation est amenée, en fonction de l'évolution de l'épidémie, à évoluer.

Toutefois en cas de difficultés d'application ou de situations se détériorant en fonction des impératifs sanitaires il ne faut pas hésiter à **reporter ou à interrompre la manifestation**.

Richard RATAJCZAK,
Secrétaire Général.



COMMISSION DES CALENDRIERS SENIORS

GROUPES D1 A D5 (2020 – 2021)

D1 – GROUPE A

OS Annequin - ES Anzin St Aubin - SC Artésien - FC Auchel - US Billy Berclau - RC Labourse - USA Liévin - COS Marles - FC Montigny - ES St Laurent Feuchy - US Vermelles (b) -

D1 – GROUPE B

US Biache (b) - FC Bouvigny – Esp. Calonne Liévin - AG Grenay - JF Guarbecque - USO Lens – ES Labeuvrière - US Noyelles sous Lens - US Rouvroy - ES Ste Catherine -

D2 – GROUPE A

OS Aire (b) - Stade Béthune (c) - ES Bully (b) – UC Divion - US Gonnehem - ES Haisnes - FC La Couture - ES Laventie - US Lestrem - EC Mazingarbe - US Noeux (b) - AS Violaines -

D2 – GROUPE B

AS Beaurains - US Croisilles - USO Drocourt - AAE Evin - US Grenay – Olympique Liévin - AS Loison - USSM Loos (b) - USO Meurchin - US Monchy au Bois - ASSB Oignies (b) - US St Pol (b) - AS Tincquizel -

D3 – GROUPE A

AAE Aix - US Annezin - AFCL Béthune (b) - US Beuvry - USO Bruay (b) - Olympique Burbure - US Gonnehem (b) - US Hesdigneul - FC Hinges - FC Lillers - COS Marles (b) - AS Saily -

D3 – GROUPE B

FC Annay - USA Arleux – US Chts Avion - US Billy Berclau (b) - Car. Billy Montigny (b) - US Ruch Carvin - AS Courrières - US Courcelles (1) - AAE Dourges - AC Noyelles Godault - ES Vendin - US Vimy (c) -

D3 – GROUPE C

AS BBV - Beaumetz Sud Artois - AS Brebières - FC Camblain – Olympique Hénin - AS Lens - JS Ecourt (b) - US Pas - ES St Laurent (b) - SC St Nicolas (b) - FC Tilloy - AS Vallée/Ternoise -

D4 – GROUPE A

ES Anzin (b) - ES Bois Bernard - FC Dynamo Carvin - SC Fouquières - UAS Harnes (b) - Stade Hénin – JF Mazingarbe - FC Montigny (b) - USO Meurchin (b) - US Noyelles sous Lens (b) - US Rouvroy (b) - SSCP Wingles (b) -

D4 – GROUPE B

US Ablain - OF Arras - AJ Artois - RC Avesnes - AS Beaurains (b) - OC Cojeul - AS Frévent - CS Habarcq - AJ Neuville - US Rivière - AS Tincquizel (b) - ES Vis Val sensée -

D4 – GROUPE C

ES Angres - Esp. Calonne Liévin (b) - ES Douvrin - ES Eleu - FCH Lens - CS Diana Liévin (b) - USA Liévin (b) - FC Calonne (b) - FC Servins - CSAL Souchez - Olympique Vendin - AS Violaines (b) -

D4 – GROUPE D

ES Allouagne - AS Barlin - FC Camblain (b) - FC Hersin - US Houdain - ESD Isbergues (b) - ES Labeuvrière (b) - DR Lambres - FC La Roupie - Int Norrent Fontes - AS Noyelles les Vermelles - RC Sains -

D5 – GROUPE A

FC Auchel (b) – FC Kennedy Béthune (2) - FC Busnes – Olympique Burbure (b) - UC Divion (b) - US Gonnehem (c) - JF Guarbecque (b) - US Maisnil - US Lapugnoy - FC Lillers (b) - RC Vaudricourt - CS Pernes -

D5 – GROUPE B

OS Annequin (b) - AS Auchy - US Beuvry (b) - RC Labourse (b) - FC La Couture (b) - US Lestrem (b) - RC Locon - AJ Ruitz - AS Sailly (b) - AS Lyssois - FC Verquigneul - Ent Verquin

D5 – GROUPE C

AAE Aix (b) - FC Avion République - AS Bailleul - FC Bouvigny (b) - ASC Camblain - FC Dainville - AG Grenay (b) - CS Habarcq (b) - ES Haisnes (b) - AS Maroeuil - USSM Loos (c) - ES Vendin (b) -

D5 – GROUPE D

FC Beaumont - AS Brebières (b) – US Ruch Carvin (b) - US Courcelles (b) - AAE Dourges (b) - AAE Evin (b) - Olympique Hénin (b) - USO Lens (b) - Olympique Liévin (b) - AS Neuvireuil - AC Noyelles Godault (b) - AOSC Sallaumines -

D5 – GROUPE E

ES Agny - SC Artésien (b) - SC Aubigny-Savy - AS BBV (b) - Beaumetz Sud Artois (b) - AS Berneville - US Boubers - US Croisilles (b) - US Monchy au Bois (b) - US Mondicourt - US Pas (b) - ES Saulty -

(1) Appel en instance

(2) (2) sous réserve d'engagement

La composition de ces groupes a fait l'objet d'une consultation des membres du Comité Directeur par mail ; elle est insusceptible d'appel. Toutefois des interventions restent possibles entre 2 clubs faisant parvenir leur accord avant le **4 Août**.

Richard RATAJCZAK

Président du Département Seniors.



COMMISSION DES JEUNES

POINT DES ENGAGEMENTS AU 24 JUILLET 2020

Les clubs ayant la possibilité de modifier leur engagement jusqu'au **15 août 2020** sous réserve d'acceptation par la Commission pour le niveau 1, le point définitif des engagements paraîtra dans l'HEBDO FOOT du **Mardi 18 août 2020**.

La Commission invite les clubs à vérifier si leur engagement est conforme à leur demande et s'il n'y a d'oubli.

Rappels :

Article 1 : Participation par catégorie d'âge

Le district Artois organise un championnat Jeunes dans les catégories suivantes :

- U18 incluant les U16, U17 et U18. La participation des U15 est interdite
- U17 incluant les U16 et U17 sous réserve d'un minimum d'équipes participantes
- U16 incluant les U15 et les U16
- U15 incluant les U14 et les U15 ; 3 joueurs U13, autorisés à pratiquer en catégorie supérieure peuvent participer
- U14 incluant les U13 et U14, sans limitation du nombre de U13

L'annexe 18 aux Règlements Généraux précise les règles de mixité et de sur-classement

Article 7.2 : Composition des groupes

D1 U18, U16, U15 : Les 8 premiers du niveau 1 des brassages

D2 U18, U15 : Les équipes classées du 9^{ème} au 24^{ème} du niveau 1 des brassages - A défaut, pour arriver à 16 équipes, les premiers du niveau 2

D2 U16 : Les équipes classées après la 8^{ème} place du niveau 1 du brassage U16.

D3 U18, U15 : Les équipes de niveau 1 classées après la 24^{ème} place et n'ayant pas comptabilisé plus d'un forfait et les premiers du brassage de niveau 2 pour former 3 groupes de 8 équipes.

Cette répartition tient compte des équipes U17 et U14 qui n'entrent pas en D1 de ces catégories.

D4 U18, U15 : Les autres équipes ayant participé aux brassages ou s'étant engagées après le début des brassages. Les équipes sont réparties géographiquement dans la mesure du possible.

D1 U17, U14 : Les 8 premières équipes de ces catégories figurant dans les brassages N2, les autres seront incluses selon leur classement en D3 ou D4 des catégories U18 et U15 .

U14 : 12 clubs :

OS AIRE – USO BRUAY – FC CAMBLAIN – STADE HENIN – ESD ISBERGUES – AFC LIBERCOURT – OLYMPIQUE LIEVIN – USA LIEVIN – COS MARLES – ES ST LAURENT – US ST POL – US VIMY -

Ces équipes U14 participent au brassage des **U15 niveau 2**.

Ces équipes U14, lors du brassage **U15 niveau 2**, ne peuvent comporter que des joueurs U14 et U13 (3 maxi).

Accession en ligue : Le premier de la D1 U14 accède en R2 U15. En cas de refus la place revient au 2^{ème}, puis au 3^{ème}, puis au 4^{ème} de la D1 U14.

En U15

Niveau 1 : 26 clubs

OS AIRE – ES ANZIN – FC AUCHEL – STADE BETHUNE (b) – US BIACHE – US BILLY BERCLAU – Car. BILLY MONTIGNY – AS BREBIERES – USO BRUAY – ES BULLY – AS COURRIERES – AAE DOURGES – ES HAISNES – UAS HARNES – STADE HENIN – ESD ISBERGUES – RC LENS – AFC LIBERCOURT – CS DIANA LIEVIN – OLYMPIQUE LIEVIN – COS MARLES – US NOEUX – ASSB OIGNIES – ES ST LAURENT – US SAINT POL – US VERMELLES

Accession en ligue : Le premier de la D1 U15 accède en R2 U16. En cas de refus la place revient au 2^{ème}, puis au 3^{ème}, puis au 4^{ème} de la D1 U15

Niveau 2 : 72 clubs

OS AIRE – ES ANGRES – ES ANZIN – OF ARRAS – AS AUBIGNY/SAVY – US CHTS AVION – FC AVION REPUBLIQUE – AS BAILLEUL – AS BBV – AS BARLIN – BEAUMETZ SUD ARTOIS – AS BEAURAINS – US BEUVRY – US BIACHE – US BOUBERS – AS BREBIERES – ES BULLY – OLYMPIQUE BURBURE – FC BUSNES – OC COJEUL – US CROISILLES – FC DAINVILLE – UC DIVION – AAE EVIN – SC FOUQUIERES – AS FREVENT – AG GRENNAY – JF GUARBEQUE – CS HABARCQ – OLYMPIQUE HENIN – US HEUCHIN/LISBOURG – FC HINGES – US HOUDAIN – ESD ISBERGUES – FC LA ROUPIE – ES LABEUVRIERE – RC LABOURSE – FC LA COUTURE – ES LAVENTIE – RC LENS – US LESTREM – Esp. CALONNE LIEVIN – OLYMPIQUE LIEVIN – USA LIEVIN – FC LILLERS – FC LILLERS (b) – RC LOCON – AS LOISON – USSM LOOS – FC MERICOURT – FC MERICOURT (b) – USO MEURCHIN – US MONCHY au BOIS – FC MONTIGNY – AC NOYELLES GODAULT – AS NOYELLES les VERMELLES – US NOYELLES sous LENS – US PAS – CS PERNES – AS PONT à VENDIN – US ROUVROY – AS SAILLY LABOURSE – SC SAINT NICOLAS – US SAINT POL – ES SAINTE CATHERINE – ES SAULTY – AS SERVINS les COLLINES – ES VAL SENSEE – AS VENDIN – ES VENDIN le VIEIL – AS VIOLAINES – OSC VITRY

U16 - 32 clubs*

JS ACHIET le PETIT – OS AIRE – US ANNEZIN – AS PTT ARRAS – SC ARTESIEN – AJ ARTOIS – US BIACHE – CAR. BILLY MONTIGNY – ES BULLY – FC CAMBLAIN – AS COURRIERES – OLYMPIQUE HENIN – STADE HENIN – ESD ISBERGUES – ES LABEUVRIERE – OLYMPIQUE LIEVIN – USA LIEVIN – USSM LOOS – COS MARLES – JF MAZINGARBE – USO MEURCHIN – FC MONTIGNY – US NOEUX – AS NOYELLES les VERMELLES – ASSB OIGNIES – US PAS – CSAL SOUCHEZ – ES ST LAURENT – SC SAINT NICOLAS – FC TORTEQUESNE – US VERMELLES – SCPP WINGLES -

**Les engagements tardifs ne seront pris en compte qu'en cas de retrait d'équipes déjà engagées.*

Ces équipes U16 participent au brassage des U16 avec un seul niveau.

Accession en ligue : Le premier de la D1 U16 accède en R2 U17. En cas de refus la place revient au 2^{ème}, puis au 3^{ème}, puis au 4^{ème} de la D1 U16.

U17 - 8 clubs

ES ANZIN – US GONNEHEM – FC LA COUTURE – FC MERICOURT – ASSB OIGNIES – AS PONT à VENDIN – ES SAINT LAURENT – AS TINCQUIZEL

Ces équipes U17 participent au brassage des U18 niveau 2.

Ces équipes U17 ne peuvent comporter que des joueurs U17 et U16.

Accession en ligue : SEUL le premier de la D1 U17 peut accéder en R2 mais seulement qu'en cas de refus du premier de la D1 U18.

U18

Niveau 1 : 30 clubs

ES ANZIN – OF ARRAS – FC AUCHEL – CS AVION – US CHTS AVION – FC AVION REPUBLIQUE – AS BBV – AS BARLIN – AS BEAURAINS – US BEUVRY – USO BRUAY – AAE DOURGES – AAE EVIN – ES HAINES – UAS HARNES – OLYMPIQUE HENIN – STADE HENIN – US HOUDAIN – ESD ISBERGUES – US LESTREM – CS LIEVIN DIANA – FC LILLERS – AS LOISON – USSM LOOS – COS MARLES – US NOEUX – US ROUVROY – SC SAINT NICOLAS – AS VIOLAINES – SCPP WINGLES

Accession en ligue : Le premier de la D1 U18 accède en R2. En cas de refus il est remplacé par le premier de l'éventuelle D1 U17, puis le 2^{ème}, ou le 3^{ème}, ou le 4^{ème} de la D1 U18.

Niveau 2 : 51 clubs

AAE AIX – ES ANGRES – US ANNEZIN – AS AUBIGNY/SAVY – RC AVESNES – BEAUMETZ SUD ARTOIS – AFCLL BETHUNE – FC BOUVIGNY – AS BREBIERES – OLYMPIQUE BURBURE – FC CALONNE – FC CALONNE (b) – US CARVIN RUCH – OC COJEUL – US COURCELLES – US CROISILLES – FC DAINVILLE – UC DIVION – JS ECOURT – AS FREVENT – AG GRENAY – JF GUARBECQUE – UAS HARNES – US HESDIGNEUL – FC HINGES – ES LABEUVERIERE – RC LABOURSE – ES LAVENTIE – AS LENS – FC LILLERS – RC LOCON – AS LYSSOIS – AS MAROEUIL – EC MAZINGARBE – US MONCHY au BOIS – US MONDICOURT – US NOEUX (b) – AC NOYELLES GODAULT – US NOYELLES sous LENS – AS PONT à VENDIN – US ROUVROY – AS SAILLY LABOURSE – US SAINT POL (b) – AOSC SALLAUMINES – AS SERVINS les COLLINES – AS VALLEE de la TERNOISE – ES VAL SENSEE VIS – AS VENDIN – ES VENDIN – AEP VERDREL – FC VERQUIGNEUL

U15 à 8 : 20 clubs

SCF ACHICOURT – AAE AIX – AS AUCHY – AFCLL BETHUNE – US BEUVRY (b) – OLYMPIQUE BURBURE – US CARVIN RUCH – AS CAUCHY – US CROISETTE – ES HAILLICOURT – US HESDIGNEUL – DR LAMBRES – AS LENS – FCH LENS – USO LENS – AS LYSSOIS – AS NEUVIREUIL/GAVRELLE – RC SAINS – AS TINCQUIZEL – AS VALLEE de la TERNOISE

Rappel : La compétition se déroule en 2 phases, par groupes de 4 équipes en matches aller et retour pendant la phase de brassage du football à 11, puis par groupes de 8 équipes pendant la phase championnat à 11.

DIVERS

Les RETRAITS (*ou désistements*) seront autorisés jusqu'au **vendredi 21 août 2020** au plus tard.

Après cette date, les clubs concernés seront considérés FORFAIT GENERAL.

CALENDRIER

Le calendrier officiel paraîtra dans un prochain HEBDO FOOT après parution de celui de la Ligue.

La reprise officielle brassage ou coupes ARTOIS est fixée au week-end des **12 et 13 septembre 2020**.

Pour la Commission Jeunes

Jean DENEUVILLE

Pascal WATEL.



COMMISSION DES COUPES SENIORS

OFFICIALISATION DE PARTICIPATION

Après vérification des bulletins d'engagements des clubs à la date du **23 juillet 2020**, veuillez trouver ci-joint la répartition des clubs dans les différentes coupes, **sous réserve d'engagement effectif**.

SENIORS

COUPE ARTOIS SENIORS CHALLENGE YVES ST AUBIN

RAPPEL : Engagement **OBLIGATOIRE** pour tous les clubs disputant les championnats de de la R3 à la D7 et les équipes B ou C, dont l'équipe A disputent un championnat supérieur à R3.

Conformément au règlement des coupes **ARTICLE 1** l'engagement est obligatoire en coupe **ARTOIS**, les équipes suivantes ont été incorporées d'office en coupe **D'ARTOIS** :

ES AGNY, FA ARRAS B, CS AVION B, US CHTS AVION, JS ECOURT St QUENTIN, US GRENAY, FC HEUCHIN LISBOURG, O LA COMTE, DR LAMBRES, FC MERICOURT, ES ROEUX et ES VIS VALSENSEE.

Leurs frais d'engagement seront prélevés sur leur compte.

Particularités :

- L'équipe A de l'US VIMY évoluant en N3 ne peut participer à la coupe Artois, elle est remplacée par son équipe B évoluant en R3.
- Les équipes A du FA ARRAS, CS AVION et du Stade BETHUNE évoluant en R1 ne peuvent participer à la coupe Artois, elles sont remplacées par l'équipe B évoluant en R3.
- Les équipes A de l'USSM LOOS en GOHELLE et de l'US NOEUX les MINES évoluant en R1 ne peuvent participer à la coupe Artois, elles sont remplacées par l'équipe B évoluant en D2.
- Les équipes A de l'US BIACHE St VAAST et de l'US VERMELLES évoluant en R2 ne peuvent participer à la coupe Artois, elles sont remplacées par l'équipe B évoluant en D1.
- Les équipes A de l'OS AIRE sur la LYS et de l'ASSB OIGNIES évoluant en R2 ne peut participer à la coupe Artois, elles sont remplacées par l'équipe B évoluant en D2.
- L'équipe A du CS DIANA LIEVIN évoluant en R2 ne peut participer à la coupe Artois, elle est remplacée par son équipe B évoluant en D4.
- **173 équipes participeront** à la COUPE D'ARTOIS SENIORS CHALLENGE YVES ST AUBIN.

> Le 1^{er} tour de la coupe d'ARTOIS est prévu le **6 septembre 2020**.

> Le 2^{ème} tour de la coupe d'ARTOIS est prévu le **20 septembre 2020**.

COUPE FRANÇOIS PLATEAU

RAPPEL : Peuvent participer à cette coupe, les équipes A disputant les championnats de la R3 à la D3, les équipes B ou C engagés dans les mêmes championnats si les équipes A ou B disputent un championnat supérieur à R3.

Les équipes A ou B disputant le championnat de R3 peuvent inscrire leur équipe B ou C si celle-ci joue en D1, D2 et D3. Ce souhait doit être formulé sur le bulletin d'engagement.

Suite « Décision du Comité directeur prise le 16 Juin 2020 ».

- > Considérant que les championnats de la saison 2020/2021 verront leur reprise retardée par rapport aux saisons précédentes.
- > Considérant qu'un groupe de D2 sera composé de 13 équipes ce qui imposera 4 journées de championnat supplémentaires.
- > Considérant, qu'à l'inverse, un groupe de D1 ne comportera que 10 équipes, soit 4 journées de moins par rapport aux groupes de 12.
- > Considérant que la coupe PLATEAU nécessite 2 à 3 tours supplémentaires pour intégrer les équipes éliminées de la coupe d'Artois.
- > Considérant qu'il faut tenir compte des inévitables remises pour intempéries.

Il a été décidé qu'à titre exceptionnel et uniquement pour la saison 2020/2021, seules les équipes engagées en R3 et D1 pourront participer à cette épreuve, sans possibilité, pour ces formations, d'être remplacées par l'équipe B (ou C) du club.

Compte tenu de cette décision :

- L'équipe B de l'AFCLL BETHUNE évoluant cette saison en D3 est remplacée par son équipe A évoluant en R3
- L'équipe C du Stade BETHUNE évoluant cette saison en D2 est remplacée par son équipe B évoluant en R3.
- L'équipe B de l'US BILLY BERCLAU évoluant cette saison en D3 est remplacée par son équipe A évoluant en R3.
- L'équipe C de l'US VIMY évoluant cette saison en D3 est remplacée par son équipe B évoluant en R3.

De ce fait les clubs de D2 et D3 repris ci-dessous s'étant engagés seront remboursés de leurs frais d'engagement.

Equipes de D2

Equipes A

US CROISILLES, USO DROCOURT, AAE EVIN MALMAISON, US GONNEHEM, US GRENAY, FC LACOUTURE, O LIEVIN et EC MAZINGARBE.

Equipes B

OS AIRE sur la LYS B, USSM LOOS en GOHELLE B et US NOEUX B.

Equipes de D3

Equipes A

AAE AIX NOULETTE, US ARLEUX, US CHT AVION, AS BAPAUME BERTINCOURT VAULX VRAUCOURT, SUD ARTOIS, US BEUVRY, AS BREBIERES, FC CAMBLAIN, US RUCH CARVIN, US COURCELLES, AS COURRIERES, AAE DOURGES, O HENIN, AS LENS, AC NOYELLES GODAULT, AS SAILLY LABOURSE, FC TILLOY les MOFFLAINES et AS VALLEE de la TERNOISE.

Les engagés à ce jour sont :

Equipes de R3

Equipes A

ACFL BETHUNE, Car BILLY MONTIGNY, UAS HARNES, ESD ISBERGUES, SC ST NICOLAS, US ST POL sur TERNOISE et SCPP WINGLES.

Equipes B

ST BETHUNE B et US VIMY B.

Equipes de D1

Equipes A

OS ANNEQUIN, ES ANZIN St AUBIN, SC ARTESIEN, FC AUCHEL, US BILLY BERCLAU, FC BOUVIGNY, AG GRENAY, JF GUARBEQUE, ES LABEUVRIERE, RC LABOURSE, USO LENS, Esp CALONNE LIEVIN, USA LIEVIN, COS MARLES, FC MONTIGNY, US NOYELLES sous LENS, US ROUVROY, ES St CATHERINE et ES St LAURENT FEUCHY.

Equipes B

US BIACHE B.

A ce jour pour cette saison 29 équipes participeront à la Coupe François PLATEAU.

> Les clubs suivants ayant la possibilité de participer à cette coupe sont priés de confirmer leurs engagements avant le **20 Août 2020**.

FA ARRAS B, CS AVION B, USO BRUAY, ES BULLY les MINES, FC CALONNE F6, JS ECOURT St QUENTIN et US VERMELLES B.

> Les équipes suivantes n'étant pas cette saison dans les divisions concernées par la coupe François PLATEAU ne peuvent participer à cette coupe. L'AS BARLIN, FC DYNAMO CARVIN, US CROISETTE, AFC LIBERCOURT et AS PONT à VENDIN, leurs frais d'engagement leurs seront remboursés.

Coupes SENIORS SECONDAIRES

RAPPEL : Concernant les coupes secondaires DEMANDRILLE, LETEVE, MALLEZ.

Peuvent participer à cette coupe, les équipes A disputant les championnats de la D4 à D7, les équipes B ou C engagés dans les mêmes championnats si les équipes A, B ou C jouent les championnats de Ligue ou D1, D2 et D3 et une seule équipe par clubs ne peut participer à ces coupes dans son secteur géographique.

Les secteurs géographiques étant :

Arrondissement de LENS pour la Coupe DEMANDRILLE.

Arrondissement d'ARRAS pour la Coupe LETEVE.

Arrondissement de BETHUNE pour la Coupe MALLEZ.

Le 1^{er} tour des coupes secondaires DEMANDRILLE, LETEVE, MALLEZ est prévu **le 20 septembre 2020**.

COUPE DIDIER DEMANDRILLE

Particularités :

- L'équipe B de l'US BILLY BERCLAU évoluant cette saison en D3 celle-ci ne peut participer à la coupe Didier DEMANDRILLE, ses frais d'engagement leurs seront remboursés.
- L'équipe A de l'US CHTS AVION évoluant cette saison en D3 celle-ci ne peut participer à la coupe Didier DEMANDRILLE elle est remplacé par son équipe B.
- L'équipe A de l'AS COURRIERES évoluant cette saison en D3 celle-ci ne peut participer à la coupe Didier DEMANDRILLE elle est remplacé par son équipe B évoluant en D6.
- L'équipe A de l'AAE DOURGES évoluant cette saison en D3 celle-ci ne peut participer à la coupe Didier DEMANDRILLE elle est remplacé par son équipe B évoluant en D5.
- L'équipe A du RC SAINS en GOHELLE évoluant cette saison en D4 celle-ci doit participer à la coupe Didier DEMANDRILLE est non son équipe B.

Les engagés à ce jour sont :

Equipes de D4

Equipes A

ES ANGRES, FC DYNAMO CARVIN, ES DOUVRIN, ES ELEU dit LEAUWETTE, SC FOUQUIERES, St HENIN, FC HERSIN, FC HAUTS de LENS, JF MAZINGARBE, RC SAINS en GOHELLE, FC SERVINS et O VENDIN le VIEIL.

Equipes B

UAS HARNES B, ESP CALONNE LIEVIN B, CS DIANA LIEVIN B, USA LIEVIN B, USO MEURCHIN B, FC MONTIGNY en GOHELLE B, US NOYELLES sous LENS B, US ROUVROY B, AS VIOLAINES B et SCPP WINGLES B.

Equipes de D5

Equipes A

AS AUCHY les MINES, FC AVION REPUBLIQUE et AOSC SALLAUMINES.

Equipes B

AAE AIX NOULETTE B, FC BOUVIGNY B, US RUCH CARVIN B, AAE DOURGES B, AAE EVIN MALMAISON B, AG GRENNAY B, ES HAINES B, O HENIN B, USO LENS B, O LIEVIN B, AC NOYELLES GODAULT B et ES VENDIN le VIEIL B.

Equipe C

USSM LOOS en GOHELLE C.

Equipes de D6

Equipes A

FC ESTEVELLES, AFC LIBERCOURT, AS PONT à VENDIN et FC RICHEBOURG.

Equipes B

FC ANNAY sous LENS B, US Chts AVION B, AS COURRIERES B, ES LAVENTIE B, AS LENS B, AS LOISON B et EC MAZINGARBE B.

Equipe C

ASSB OIGNIES C.

Equipes de D7

Equipe A

AS KENNEDY HENIN.

Equipe B

US GRENNAY B.

> Les clubs suivants ayant la possibilité de participer à cette coupe sont priés de confirmer leurs engagements avant le **20 Août 2020**.

ES BULLY les MINES C, USO DROCOURT B, FCE LA BASSEE, FC MERICOURT et AS NOYELLES les VERMELLES.

A ce jour pour cette saison 52 équipes participeront à la Coupe Didier DEMANDRILLE.

> Les équipes de: l'OS ANNEQUIN, ES ANZIN St AUBIN, USA ARLEUX, FC BEAUMONT, US CROISETTE, AJ NEUVILLE, et FC VERQUIGNEUL ne peuvent participer à la coupe Didier DEMANDRILLE car pas dans le secteur LENSIS. Leurs frais d'engagement leurs seront remboursés.

COUPE LOUIS LETEVE

Particularités :

- L'équipe B de l'ES St LAURENT évoluant cette saison en D3 celle-ci ne peut participer à la coupe LETEVE elle est remplacée par son équipe C.

- L'équipe C de l'US VIMY évoluant cette saison en D3 celle-ci ne peut participer à la coupe LETEVE, ses frais d'engagement leurs seront remboursés.

Les engagés à ce jour sont :

Equipes de D4

Equipes A

US ABLAIN, AJ ARTOIS, OF ARRAS, RC AVESNES, ES BOIS BERNARD, OC COJEUL, AS FREVENT, CS HABARCQ, AJ NEUVILLE, US RIVIERE, CSAL SOUCHEZ et ES VIS VALSENSEE.

Equipes B

ES ANZIN St AUBIN B, AS BEAURAINS B et AS TINCQUIZEL B.

Equipes de D5

Equipes A

SC AUBIGNY/SAVY, AS BAILLEUL sir BERTHOULT, FC BEAUMONT, AS BERNEVILLE, US BOUBERS sur CANCHE, ASC CAMBLAIN, FC DAINVILLE, AS MAROEUIL, US MONDICOURT, AS NEUVIREUIL et ES SAULTY.

Equipes B

SC ARTESIEN B, AS BAPAUME BERTINCOURT VAULX VRAUCOURT B, SUD ARTOIS BEAUMETZ B, AS BREBIERES B, US COURCELLES B, US CROISILLES B, US MONCHY au BOIS B et US PAS en ARTOIS B.

Equipes de D6

Equipes A

SCF ACHICOURT, JS ACHIET le PETIT, FC BREBIERES, ES FICHEUX, FC GIVENCHY, US IZEL les ESQUERCHIN, US ROCLINCOURT,

Equipes B

US ARLEUX B, ES St CATHERINE B et FC TILLOY B.

Equipe C

ES St LAURENT C.

Equipes de D7

Equipes A

ASPTT ARRAS, AS BONNIERES, AS QUIERY la MOTTE et SC SAINT NICOLAS C.

> Les clubs suivants ayant la possibilité de participer à cette coupe sont priés de confirmer leurs engagements avant **le 20 Août 2020**.

ES AGNY et ES ROEUX.

A ce jour pour cette saison 48 équipes participeront à la Coupe Louis LETEVE.

> Les équipes de : l'AAE AIX-NOULETTE, FC ANNAY, AS AUCHY les MINES, US CHTS AVION, US RUCH CARVIN, AAE EVIN MALMAISON, AG GRENAY, AS LENS, USO MEURCHIN, AC NOYELLES GODAULT et US CROISETTE ne peuvent participer à la coupe L. LETEVE car pas dans le secteur ARRAGEOIS. Leurs frais d'engagement leurs seront remboursés.

COUPE JEAN-LOUIS MALLEZ

Particularités :

> L'équipe de l'AFCLL BETHUNE B évoluant cette saison en D3 celle-ci ne peut participer à la coupe MALLEZ elle est remplacée par son équipe C.

Les engagés à ce jour sont :

Equipes de D4 :

Equipes A

ES ALLOUAGNE, AS BARLIN, US HOUDAIN, FC LA ROUPIE et INT NORRENT FONTES.

Equipes B

FC CALONNE F6 B, FC CAMBLAIN CHATELAIN B, ESD ISBERGUES B et ES LABEUVRIERE B.

Equipes de D5

Equipes A

FC BUSNES, US LAPUGNOY, RC LOCON 2000, US MAISNIL les RUITZ, CS PERNES, AS LYSSOIS, AJ RUITZ, RC VAUDRICOURT, ENT VERQUIN et FC VERQUIGNEUL.

Equipes B

OS ANNEQUIN B, FC AUCHEL B, US BEUVRY B, O BURBURE B, UC DIVION B, JF GUARBECQUE B, RC LABOURSE B, FC LACOUTURE B, US LESTREM B, FC LILLERS B et AS SAILLY LABOURSE B.

Equipe C

US GONNEHEM C.

Equipes de D6

Equipes A

AS CAUCHY à la TOUR, RC CHOCQUES, US CROISSETTE, US HAM en ARTOIS, US HEUCHIN LISBOURG, US MONCHY BRETON, ES OURTON, AS VENDIN 2000 et AEP VERDREL.

Equipes B

US ANNEZIN B, US HESDIGNEUL B, FC HINGES B et AS VALLEE TERNOISE B.

Equipes C

US St POL sur TERNOISE C

Equipes de D7

Equipes A

JS BOURECQ et ES THIENNES.

Equipes C

AFCLL BETHUNE C.

> Les clubs suivants ayant la possibilité de participer à cette coupe sont priés de confirmer leurs engagements avant **le 20 Août 2020**.

O La COMTE et DR LAMBRES les AIRES.

A ce jour pour cette saison 49 équipes participeront à la Coupe Jean-Louis MALLEZ.

> Les équipes du FC ANNAY, USA ARLEUX, AS BONNIERES, FC BOUVIGNY, ES BULLY les MINES, ES DOUVRIN, ES HAINES, FC GIVENCHY, AG GRENAY, AS LENS, USO MEURCHIN, AJ NEUVILLE, FC RICHEBOURG et O VENDIN ne peuvent participer à la coupe J-L. MALLEZ car pas dans le secteur BETHUNOIS. Leurs frais d'engagement leurs seront remboursés.

COUPE LUCAS CICA

RAPPEL : Coupe Réserve aux Equipes B, C ou D disputant les championnats de la D4 à D7 et ne participant à aucunes coupes secondaires, et une seule équipe par clubs peut participer à cette coupe.

De ce fait :

- Les équipes de l'ES ELEU dit LEAUWETTE, O LA COMTE et AS PONT à VENDIN n'ayant pas d'équipes B d'engagées ce jour ne peuvent participer à cette coupe.

- Les engagements des équipes suivantes ne peuvent être retenus car leurs équipes B ou C jouent déjà en coupes secondaires.

Coupe Didier DEMANDRILLE

FC ANNAY sous LENS, AAE DOURGES, USO DROCOURT, AG GREYAY, US GREYAY, ES HAISNES, AS LENS, ESP CALONNE LIEVIN, O LIEVIN, USSM LOOS en GOHELLE, EC MAZINGARBE, US NOYELLES sous LENS et ES VENDIN le VIEIL.

Coupe Louis LETEVE

USA ARLEUX, SUD ARTOIS BEAUMETZ et ES ST LAURENT.

Coupe Jean Louis MALLEZ

OS ANNEQUIN, FC AUCHEL, US HESDIGNEUL, FC LA COUTURE et AS SAILLY LABOURSE.

Les frais d'engagement de ces équipes leurs seront remboursés.

Les engagés à ce jour sont :

Equipes de D5

CS HABARCQ B.

Equipes de D6

US ABLAIN B, ES ALLOUAGNE B, ES ANGRES B, AS AUCHY les MINES B, FC AVION REPUBLIQUE B, ES BOIS BERNARD B, FC BUSNES B, FC CALONNE F6 C, OC COJEUL B, AS FREVENT B, JF GUARBECQUE C, St HENIN B, FC HERSIN B, US HOUDAIN B, ESD ISBERGUES C, FC LA ROUPIE B, CS DIANA LIEVIN C, JF MAZINGARBE B, USO MEURCHIN C, US MONCHY au BOIS C, AJ NEUVILLE B, US RIVIERE B, RC SAINS B, AOSC SALLAUMINES B, ES SAULTY B, FC SERVINS B, CSAL SOUCHEZ B et RC VAUDRICOURT B.

Equipes de D7

AAE AIX NOULETTE C, AJ ARTOIS B, RC AVESNES B, AS BAILLEUL B, AS BAPAUME BERTINCOURT VAULX C, AS BARLIN B, AS BERNEVILLE B, US BOUBERS sur CANCHE B, O BURBURE C, FC CAMBLAIN C, AS CAUCHY la TOUR B, FC DAINVILLE B, ES DOUVIRIN B, ES FICHEUX B, SC FOUQUIERES B, FC GIVENVHY B, US HAM B, US LAPUGNOY B, FC HAUTS de LENS B, FC LILLERS C, RC LOCON B, AS MAROEUIL B, US MONDICOURT B, AS NEUVIREIUL B, INT NORRENT FONTES B, AS NOYELLES les VERMELLES B, US OURTON B, AS LYSSOIS B, AJ RUITZ B, AS VALLEE TERNOISE C, O VENDIN le VIEIL B, AEP VERDEL B, ENT VERQUIN B et ES VIS-VALSENSEE B.

A ce jour pour cette saison 63 équipes participeront à la Coupe Lucas CICA.

> Les clubs suivants ayant la possibilité de participer à cette coupe sont priés de confirmer leurs engagements avant **le 20 Août 2020**.

ES AGNY B, OF ARRAS B, JS BOURECQ B, FC DYNAMO CARVIN B, US IZEL les EQUERCHIN B et FC RICHEBOURG B,

> Les clubs ayant des équipes seniors B ou C ne disputant aucune coupe du District et ayant la possibilité de participer à cette coupe sont priés de confirmer leurs engagements avant le **20 Août 2020**.

Des modifications de participation à cette coupe pourront être amenées après parution des groupes de D5 à D7 prévue fin août 2020.

> Le 1^{er} tour de la coupe CICA est prévu le **20 septembre 2020**.

COUPE DU TERNOIS SENIORS

RAPPEL : Peuvent participer à cette coupe, les équipes A disputant les championnats de la D4 à D7, les équipes B ou C engagés dans les mêmes championnats si les équipes A jouent les championnats de Ligue, D1, D2 et D3 et une seule équipe par clubs ne peut participer à cette coupe. Cette coupe est réservée qu'au secteur du TERNOIS.

Les engagés à ce jour sont :

Equipes de D4

Equipes A

RC AVESNES et US RIVIERE.

Equipe B

AS TINCQUIZEL B.

Equipes de D5

Equipes A

US BOUBERS sur CANCHE, ASC CAMBLAIN, US MONDICOURT, CS PERNES, et ES SAULTY.

Equipes B

US MONCHY au BOIS B

Equipes de D6

Equipes A

US CROISSETTE, ES FICHEUX, US HEUCHIN LISBOURG, US MONCHY BRETON et ES OURTON.

Equipe B

AS VALLEE TERNOISE B.

Equipe C

US St POL sur TERNOISE C.

Equipes de D7

Equipes A

AS BONNIERES.

A ce jour pour cette saison 17 équipes participeront à la Coupe Séniors TERNOIS

> Les clubs suivants ayant la possibilité de participer à cette coupe sont priés de confirmer leurs engagements avant **le 20 Août 2020**.

ES AGNY, US AUBIGNY/SAVY, AS BERNEVILLE, SC ARTESIEN B, AS FREVENT, CS HABARCOQ, O La COMTE et US PAS en ARTOIS B.

> L'équipe de l'AEP VERDREL ne peut participer à la coupe du TERNOIS car pas dans le secteur ST POL sur TERNOISE. Leur frais d'engagement leur sera remboursé.

VETERANS

COUPE ARTOIS VETERANS CHALLENGE JACQUES PENNINCK

RAPPEL : Engagement OBLIGATOIRE pour tous les clubs disputant les championnats de District.

Conformément au règlement des coupes ARTICLE 1 l'engagement est obligatoire en coupe ARTOIS, les équipes suivantes ont été incorporées d'office en coupe Vétérans Challenge Jacques PENNINCK

JS ACHIET, ES AGNY, AS BEAURAINS, FC CHARCOT BULLY, JS ECOURT St QUENTIN, US GRENAY, US LESTREM et USA LIEVIN. Leurs frais d'engagement seront prélevés sur leur compte.

Les engagés à ce jour sont :

JS ACHIET, ES AGNY, AAE AIX NOULETTE, ES ANGRES, FC ANNAY, US ANNEZIN, ASPTT ARRAS, AAF AUBY, FC AUCHEL, AS AUCHY les MINES, RC AVESNES, US CHT AVION, FC AVION REPUBLIQUE, AS BAPAUME BERTINCOURT VAULX, AS BEURAINS, AS BERNEVILLE, ST BETHUNE, US BEUVRY, US BIACHE, US BILLY BERCLAU, Car BILLY MONTIGNY, FC BREBIERES, FC CHARCOT BULLY les MINES,
O BURBURE, US RUCH CARVIN, AS COURRIERES, US CROISILLES, FC DAINVILLE, UC DIVION, ES DOUVRAIN, JS ECOURT ST QUENTIN, AAE EVIN MALMAISON, SC FOUQUIERES, FC GIVENCHY, US GONNEHEM, US GRENNAY, CS HABARCQ, ES HAINES, US HAM en ARTOIS, UAS HARNES, St HENIN, FC HERSIN, FC HINGES, US HOUDAIN, ESC ILLIES AUBERS, US IZEL les EQUERCHIN, FCE LA BASSEE, FC LA COUTURE, ES LABEUVERIERE, AS LENS, US LESTREM, USA LIEVIN, ESP CALONNE LIEVIN, CS DIANA LIEVIN, O LIEVIN, AS LOISON, USSM LOOS en GOHELLE, US MAISNIL, AS MAROEUIL, EC MAZINGARBE, USO MEURCHIN, FC MONTIGNY, AC NOYELLES GODAULT, US PAS en ARTOIS, CS PERNES, SLC POMMIER, AS QUIERY la MOTTE, FC RICHEBOURG, US RIVIERE, AS LYSSOIS, AS ROCLINCOURT, US ROUVROY, AOSC SALLAUMINES, ES ST LAURENT FEUCHY, SC ST NICOLAS, US St POL sur TERNOISE, FC TILLOY, AS TINCQUIZEL, AS VENDIN 2000, ES VENDIN le VIEIL, ENT VERQUIN, MORDUS VERQUIN et US VIMY.

A ce jour pour cette saison 83 équipes participeront à la Coupe d'ARTOIS Vétérans Challenge Jacques PENNINCK.

COUPE VETERANS LEONCE LOYEZ

RAPPEL : Réserve aux équipes éliminés de la coupe Vétérans Challenge Jacques PENNINCK.

Particularités :

> L'équipe du FC MERICOURT n'ayant pas d'équipe vétérans à 11 d'engager en championnat ne peut participer à la coupe Léonce LOYEZ ces frais d'engagement lui seront remboursés.

Les engagés à ce jour sont :

AAE AIX NOULETTE, ES ANGRES, FC ANNAY, US ANNEZIN, ASPTT ARRAS, AAF AUBY, FC AUCHEL, RC AVESNES, US CHT AVION, FC AVION REPUBLIQUE, AS BAPAUME BERTINCOURT VAULX, AS BEURAINS, AS BERNEVILLE, ST BETHUNE, US BEUVRY, US BIACHE, US BILLY BERCLAU, Car BILLY MONTIGNY, O BURBURE, US RUCH CARVIN, AS COURRIERES, US CROISILLES, FC DAINVILLE, UC DIVION, ES DOUVRAIN, AAE EVIN MALMAISON, SC FOUQUIERES, FC GIVENCHY, US GONNEHEM, CS HABARCQ, ES HAINES, UAS HARNES, St HENIN, FC HERSIN, FC HINGES, US HOUDAIN, ESC ILLIES AUBERS, US IZEL les EQUERCHIN, FCE LA BASSEE, FC LA COUTURE, ES LABEUVERIERE, AS LENS, ESP CALONNE LIEVIN, CS DIANA LIEVIN, O LIEVIN, AS LOISON, USSM LOOS en GOHELLE, US MAISNIL, AS MAROEUIL, EC MAZINGARBE, USO MEURCHIN, FC MONTIGNY, AC NOYELLES GODAULT, US PAS en ARTOIS, CS PERNES, SLC POMMIER, AS QUIERY la MOTTE, FC RICHEBOURG, US RIVIERE, AS LYSSOIS, AS ROCLINCOURT, US ROUVROY, AOSC SALLAUMINES, ES ST LAURENT FEUCHY, SC ST NICOLAS, US St POL sur TERNOISE, FC TILLOY, AS TINCQUIZEL, AS VENDIN 2000, ES VENDIN le VIEIL, ENT VERQUIN et US VIMY.

A ce jour pour cette saison 72 équipes participeront à la Coupe Léonce LOYEZ.

> Les clubs suivants ayant la possibilité de participer à cette coupe sont priés de confirmer leurs engagements avant le 20 Août 2020.

JS ACHIET, ES AGNY, AS AUCHY les MINES, FC BREBIERES, FC CHARCOT BULLY les MINES, JS ECOURT ST QUENTIN, US GRENNAY, US HAM en ARTOIS, US LESTREM, USA LIEVIN et MORDUS VERQUIN.

COUPE DU TERNOIS VETERANS

RAPPEL : Cette coupe est réservée qu'au secteur du TERNOIS.

Article 1 du règlement des coupes

Particularité 1:

Une coupe ne pourra se dérouler que si au moins six équipes sont engagées.

Les engagés à ce jour sont :

AS BERNEVILLE, CS HABARCOQ, CS PERNES, SLC POMMIER, US RIVIERE, US St POL sur TERNOISE et AS TINCQUIZEL.

A ce jour pour cette saison 7 équipes participeront à la Coupe Vétérans TERNOIS.

> Les clubs suivants ayant la possibilité de participer à cette coupe sont priés de confirmer leurs engagements avant le 20 Août 2020.

ES AGNY, RC AVESNES et US PAS en ARTOIS.

> Les équipes de l'AS MAROEUIL et FC TILLOY ne peuvent participer à la coupe du TERNOIS car pas dans le secteur ST POL sur TERNOISE. Les frais d'engagement leur seront remboursés.

COUPE ARTOIS VETERANS A 7

RAPPEL : Engagement OBLIGATOIRE pour tous les clubs disputant les championnats de District.

Conformément au règlement des coupes ARTICLE 1 l'engagement est obligatoire en coupe ARTOIS, les équipes suivantes ont été incorporées d'office en coupe ARTOIS Vétérans à 7:

FC CHARCOT BULLY les MINES, ESD ISBERGUES, O LA COMTE et FC MERICOURT. Leurs frais d'engagement seront prélevés sur leur compte.

Les engagés à ce jour sont :

US ABLAIN, ES ALLOUAGNE, ES ANGRES, US ARLEUX, SC AUBIGNY SAVY, AS BAILLEUL, FC BEAUMONT, FC BOUVIGNY, USO BRUAY, ES BULLY les MINES, FC CHARCOT BULLY les MINES, FC CAMBLAIN, ASC CAMBLAIN, FC DYNAMO CARVIN, AS CAUCHY à la TOUR, OC COJEUL, FC CUINCHY, UC DIVION, AAE DOURGES, FC ESTEVELLES, AG GRENNAY, AS KENNEDY HENIN, ST HENIN, FC HERSIN, US HESDIGNEUL, ESD ISBERGUES, O LA COMTE, ES LABEUVERIERE, RC LABOURSE, US LAPUGNOY, ES LAVENTIE, AFC LIBERCOURT, USO LENS, FC HAUTS de LENS, USA LIEVIN, CS DIANA LIEVIN, COS MARLES, FC MERICOURT, AJ NEUVILLE, AS NEUVIREUIL, US NOEUX, US NOYELLES les VERMELLES, US NOYELLES sous LENS, ASSB OIGNIES, FC SERVINS, SC ST NICOLAS, ES ST CATHERINE et US VERMELLES.

A ce jour pour cette saison 48 équipes participeront à la Coupe ARTOIS Vétérans à 7.

FUTSAL

COUPE ARTOIS FUTSAL

RAPPEL : l'engagement est obligatoire pour toutes les équipes A disputant les championnats de Régionale 2 et de District.

> Conformément au règlement des coupes ARTICLE 1 l'engagement est obligatoire en coupe ARTOIS, les équipes suivantes ont été incorporées d'office en coupe d'ARTOIS :

ALAEAE ANNEZIN, AVION FUTSAL B, ASF COURCELLES, FC MAZINGARBE. Leurs frais d'engagement seront prélevés sur leur compte.

> Les équipes engagées en Coupe de FRANCE ou Coupe de la LIGUE ne peuvent participer à la compétition qu'après avoir été éliminés de ces coupes.

Particularités :

- Le club de BETHUNE FUTSAL C ne peut pas participer à la coupe Artois car aucune de ses équipes seniors n'appartient aux critères de participation.

- L'équipe A de l'AS AVION FUTSAL évoluant en D2(FFF) ne peut participer à la coupe Artois, elle est remplacée par son équipe B évoluant en R2.

- L'équipe A du FC BARLIN évoluant en R1 ne peut participer à la coupe Artois, elle est remplacée par son équipe B évoluant en D2.

- L'équipe A de l'AS LA BASSEE évoluant en R1 ne peut participer à la coupe Artois, elle est remplacée par son équipe B évoluant en D1.

- Les équipes de LIBERCOURT FUTSAL, FC MAZINGARBE et MERICOURT FUTSAL évoluant cette saison en R2 celle-ci doivent participer à la coupe Artois.

Les engagés à ce jour sont :

Equipes de R2 :

Equipes A

FS LIBERCOURT, FC MAZINGARBE et MERICOURT FUTSAL

Equipes B

AS AVION FUTSAL B.

Equipes de D1

Equipes A

ASF COURCELLES, FC DOURGES, FESTUBERT MELTING et PONT à VENDIN FUTSAL.

Equipe B

AS LA BASSEE FUTSAL B.

Equipes de D2

Equipes A

ALAEAE ANNEZIN, EFC BETHUNE FUTSAL, GIVENCHY FUTSAL, LENS UNITED et US VIMY.

Equipe B

FC BARLIN B.

Equipes de D3

Equipes A

ESSARS FUTSAL.

A ce jour pour cette saison 16 équipes participeront à la Coupe d'ARTOIS FUTSAL.

COUPE ALAIN VERDURE

RAPPEL : réservé aux équipes A, B et C engagées en championnat de District à l'exception des équipes évoluant en championnat de D1. Une seule équipe par club est admise à disputer cette coupe.

- Les équipes engagées en Coupe de la LIGUE ou Coupe d'Artois ne peuvent participer à la compétition qu'après avoir été éliminés de ces coupes.

Particularité :

L'équipe de MERICOURT FUTSAL évoluant en R2 ne peut participer à la coupe Alain VERDURE, ces frais d'engagement lui seront remboursés.

Les engagés à ce jour sont :

Equipes de D2

Equipes A

EFC BETHUNE, GIVENCHY FUTSAL et LENS UNITED.

Equipe B

FC BARLIN B.

Equipe C

AS LA BASSEE FUTSAL C.

Equipes de D3

Equipes A

ESSARS FUTSAL.

Equipes B

FESTUBERT MELTING B, FC DOURGES B et AS PONT à VENDIN B.

> Les clubs suivants ayant la possibilité de participer à cette coupe sont priés de confirmer leurs engagements avant le 20 Août 2020.

ALAEAE ANNEZIN et US VIMY.

A ce jour pour cette saison 9 équipes participeront à la Coupe Alain VERDURE.

Un point définitif des engagements dans les différentes coupes SENIORS, VETERANS et FUTSAL sera fait le 22 Août 2020.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, l'appel devant être adressé au secrétariat du District (SECRETARIAT@ARTOIS.FFF.FR) dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 65 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

Le Secrétaire de la commission des Coupes

Daniel SION